

Compte Rendu du conseil municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Arlette DARBAS, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES, Mathieu FORMOSA, Philippe BONIFAS, Thierry BONCOURRE, Patricia SISTAC

Absent : Eric ARAUJO, Stéphanie COULOMB

Pouvoirs : Eric ARAUJO a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE
Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Serge DUPRAT

Secrétaire : Serge DUPRAT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à la désignation du secrétaire de séance. Il sollicite l'assemblée afin de savoir si Patricia SISTAC sera présente. N'ayant aucunes informations sur sa demande, il débute l'ordre du jour.

Monsieur le maire rappelle au conseil le point supplémentaire de l'ordre du jour à savoir les comptes du carnaval. Ce point supplémentaire a été envoyé par mail le vendredi 5 avril.

1 – Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2019

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il existe des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 7 février.
Aucune remarque n'est à noter.

2 – Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire explique au conseil la définition du compte de gestion dont ce dernier est le contrôle par la trésorerie des comptes de la commune. Elle approuve donc les comptes.

Monsieur le maire demande au conseil s'il existe des remarques.

Intervention de Claude MAZIERES qui souligne ne pas retrouver la ligne budgétaire pour les associations. « Dans la mesure où elles n'ont pas été subventionnées entre 6 400 € et 1 000 € qui au total, est de 7400 € ». Il se demande où est passé l'argent. Il insiste en précisant qu'il y a une ligne de report. Il explicite s'être renseigné auprès du trésor public et qu'il doit y avoir un report.

La secrétaire de mairie, Nathalie LOUBIERES, prend la parole pour expliquer qu'il n'existe pas de report sur le compte administratif. Il relate les dépenses effectuées uniquement. Il n'existe pas de report sur les subventions. La secrétaire de mairie propose de se renseigner pour éclaircir cette observation.

N'ayant pas d'autres remarques, monsieur le maire procède au vote.

Pour à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Patricia SISTAC à 20h40

3 – Approbation du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat

Monsieur le maire propose à l'assemblée soit de détailler lignes par lignes soit de généraliser en répondant aux questions des élus.

Arlette DARBAS propose de procéder lignes par lignes pour les personnes qui n'ont pas assisté à la commission finance.

Monsieur le maire apporte des précisions sur les comptes suivants :

- entretien du matériel roulant : réparation importante sur le tracteur
- autres bâtiments (615228) : APAVE pour l'accessibilité de la salle des fêtes

Monsieur le maire procède au bilan du compte administratif 2018

Fonctionnement

Recette : 313 198,33 €

Dépense : 296 384,87 €

Excédent de l'exercice 2018 : 16 813,46 €

Excédent antérieur reporté de 2017 : 113 627,74 €

Affectation du résultat : 130 441,20 €

Investissement

Recette : 70 029,44 €

Dépense : 18 864,02 €

Excédent de l'exercice 2018 : 51 165,42 €

Excédent antérieur reporté de 2017 : 72 291,48 €

Solde d'investissement (compte 001) : 123 456,90 €

Monsieur le maire demande s'il existe des remarques.

Intervention de Claude MAZIERES qui s'interroge sur la normalité de tels excédents.

Parole de Monsieur le maire : « l'excédent sera moindre l'année prochaine au vu du projet de l'agrandissement de la mairie »

Thierry BONCOURRE remarque qu'il est important d'avoir de la trésorerie.

Monsieur le maire précise qu'il vaut mieux emprunter qu'autofinancer.

Parole de Claude MAZIERES : « N'est-il pas mieux pour une commune d'être équilibrée ou avoir un delta négatif qui permet de faire des crédits ? Dans le cadre des dotations

budgétaires, plus la commune est riche, moins nous avons de dotations ». Il pense que ce serait plus intéressant de dépenser.

Monsieur le maire précise que la richesse d'une commune est de pouvoir faire des emprunts et de les rembourser. Pour l'instant, le pouvoir d'emprunter est limité pour la commune. Il rappelle l'étude financière faite lors du projet du château. Il pense qu'il vaut mieux être excédentaire que d'avoir des subventions et ne rien dépenser. Le pouvoir d'investir n'est pas très élevé au vue du peu d'augmentations d'impôts qu'il y a eut ces dernières années.

Monsieur le maire se retire de la salle et Claude MAZIERES préside le vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4 – Vote du taux des 3 taxes

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'ils sont en possession des différentes simulations. Il souligne que seul le taux de la taxe foncière bâtie et habitation ont été proposées aux simulations.

Monsieur le maire lance le débat.

Philippe BONIFAS propose une augmentation à 1 %

Arlette DARBAS propose une augmentation à 2 % qui permettrait de rattraper un peu les années précédentes.

Monsieur le Maire effectue un tour de table.

Thierry BONCOURRE:	2 % (+ pouvoir d'Eric ARAUJO)
Philippe BONIFAS :	1 %
Mathieu FORMOSA :	1 %
Patricia SISTAC :	1 %
Claude MAZIERES :	2 %
Arlette DARBAS :	2 %
Serge DUPRAT:	2 % (+ pouvoir Stéphanie COULOMB)
Jean-Claude BLANC (Maire) :	2 %

Le taux de 2 % est retenu à la majorité des membres présents pour le taux de la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie

5 - Approbation du budget primitif 2019

Monsieur le maire procède à la lecture détaillée du budget 2019.

Quelques explications :

- **Ligne 60612** (électricité) : 25 000 € soit 10 000 € de plus que l'année précédente. En effet, la commune a reçu une facture d'éclairage public pour «rue de la mairie» d'un montant de 10 700 € environ . Cette facture était une erreur de facturation. Le compteur a été changé. Pour l'instant, nous ne connaissons pas la procédure de remboursement.

- **Fournitures d'entretien** : *année 2018* : Achat de produit pour l'autolaveuse mais non prévue pour 2019

- **Frais de voirie** : Achat d'enrobé
- **Contrat de prestation de service** : PETR (participation permis de construire)
- **Entretien des terrain** : Baisse en 2019 car création du parking situé rue de la mairie en 2018.
- **Formation professionnelle** : Formation CACES pour les employés techniques
- **Autres dépenses obligatoires** : Participations aux écoles
- **Ligne 6574** (subventions), Monsieur le maire demande au conseil de voter une par une le montant des subventions avec deux options : soit à main levée soit à bulletin secret. Les élus décident de voter à main levée. Monsieur le maire procède, donc, au vote des subventions :

Pompiers : 77 € : POUR attribuer la somme de 77 € à l'unanimité des membres présents

Association Patrimoine : 230 € : Monsieur le maire rappelle que les adhérents à cette associations doivent se retirer. Arlette DARBAS et Claude MAZIERES proposent de sortir de la salle. Monsieur le maire les autorise à rester mais sans prise de part au vote.

Par conséquent, Arlette DARBAS, Claude MAZIERES et le maire ne prennent pas part au vote car sont adhérents.

Résultat du vote : 5 votants avec 2 pouvoirs

Vote POUR attribuer la somme de 230 € à l'unanimité des membres présents

Tennis : 230 € : Vote POUR attribuer la somme de 230 € à l'unanimité des membres présents

3eme age : 350 € : Vote POUR attribuer la somme de 350 € à l'unanimité des membres présents

Comité des Fêtes : Une demande de subvention de 4000 € a été demandé par l'association. Claude MAZIERES se retire du vote car est adhérent

ABSTENTION : Patricia SISTAC

POUR : Arlette DARBAS et Mathieu FORMOSA

CONTRE : Thierry BONCOURRE (+ pouvoir de Eric ARAUJO), Philippe BONIFAS, Jean-Claude BLANC (Maire) et Serge DUPRAT (+ pouvoir de Stéphanie COULOMB)

Résultat du vote : 1 abstention, 2 voix POUR et 4 voix CONTRE (+ 2 pouvoirs)

Vote CONTRE attribuer la somme de 4000 € à l'unanimité des membres présents.

Coopérative Scolaire : 600 € : Vote POUR attribuer la somme de 600 € à l'unanimité des membres présents

Association Chasse : 230 € : Vote POUR attribuer la somme de 230 € à l'unanimité des membres présents

L'Association Les Cavaliers du Centaure ne souhaite pas de subvention pour l'année 2019.

Monsieur le Maire poursuit le détail du budget primitif 2019.

Ligne 7062 : Monsieur le Maire propose de voter le point supplémentaire ; à savoir le reversement des bénéfices à l'école à l'occasion du carnaval 2019 :

Recette : 890 €

Dépense : 389,75 €

Bénéfice : 500,25 €

La somme de 500,25 € sera reversée à l'école

Monsieur le maire poursuit ses explications des recettes de fonctionnement par conséquent équilibré avec les dépenses de fonctionnement.

Parole de Claude MAZIERES propose au vue de l'excédent et Dans le cadre de l'avancement des dossiers, d'engager les travaux de l'église. Il indique qu'un mail a dû être reçu ce jour de la DRAC concernant le cahier des charges.

Monsieur le maire accepte cette proposition et souligne que pour cette année, seule la désignation de l'architecte sera engagée.

Afin de prévoir une ligne dans le budget, la secrétaire de mairie s'interroge sur la somme à budgétiser.

Les élus analysent le cahier des charges.

Il est décidé que, pour l'instant, n'ayant pas de montant précis, aucune ligne sera budgétisée. Si dans l'année, un montant est connu, une décision modificative sera réalisée.

Claude MAZIERES précise que la ligne budgétaire concerne le dépôt uniquement du permis de construire. Il est important, pour le bâtiment appartenant à la commune, de savoir si la commune décide de mettre en place un projet participatif. Ce sont des plateformes informatiques qui récoltent des fonds et les reversent. Pour lancer cette participation, il faut une validation du conseil municipal.

Vote du budget à l'unanimité

6 – Délibération sur l'opposition au transfert de la compétence « eau »

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'ils sont en possession des documents ;
Thierry BONCOURRE intervient pour informer que l'état envisage que la compétence eau soit transférée à la communauté des communes.

Il informe que l'eau ne sera pas augmenté jusqu'en 2020. Il y a moins d'investissements à réaliser ainsi qu'un excédent élevé.

Après discussion, le conseil s'oppose au transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes.

7 – Délibération sur la demande de participation financière pour l'hôpital Marchand

Monsieur le maire rappelle que chaque année la somme de 100 € est allouée à l'Hôpital Marchand concernant des enfants hospitalisés mais domiciliés sur la commune.

Après discussion, le conseil décide, à la majorité des membres présents, d'allouer la somme de 100 € à l'Hôpital Marchand.

8 – Délibération sur l'avenant à la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme relatif à l'article 11 concernant l'évolution des dispositions financières

Monsieur le maire donne la parole à Thierry BONCOURRE qui explique que de nombreuses communes se rattachent au PETR pour instruire les permis de construire engendrant des recrutements. Le PETR existent depuis 5 ans et aucune augmentation n'a été faite. Par conséquent, pour l'année 2019, il est prévu une augmentation de 2 % ce qui équivaut à 3 € par dossier instruit. Le coût actuel est de 150 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

9 – Délibération pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux

Monsieur le maire donne la parole à Thierry BONCOURRE. Il explique que cette convention n'est pas obligatoire. Auparavant, le syndicat de l'eau le faisait gratuitement.

La commune décide d'adhérer à cette convention.

10 – Délibération sur la proposition de la SCAPA (fourrière animale)

Monsieur le Maire informe le conseil de la note de la préfecture le 29 mars pour la mise en place d'une fourrière.

Monsieur le maire évoque également le litige récent de Claude MAZIERES avec un chien errant.

Monsieur le maire propose d'adhérer à la SCAPA.

Thierry BONCOURRE s'interroge sur ce chien errant qui est resté dans le quartier de Claude MAZIERES. Il remarque que les gendarmes étaient mécontents de s'être déplacé pour ce chien errant.

Claude MAZIERES indique avoir des témoins confirmant l'agressivité de ce chien errant.

Monsieur le maire informe le conseil avoir consulté la SCAPA en 2009 et le conseil, à l'époque, n'avait pas souhaité adhérer. Le coût s'élèverait à 500 € environ.

Monsieur le maire passe au vote et décide d'adhérer à la SCAPA avec

1 voix CONTRE Thierry BONCOURRE (+ le pouvoir de Eric ARAUJO)

7 voix POUR (+ le pouvoir de Stéphanie COULOMB)

11 – Délibération optionnelle pour les petits travaux urgents réalisés par le SDEHG

Les élus étant en possession des documents nécessaires, monsieur le maire demande s'il existe des questions.

Claude MAZIERES s'interroge sur le paiement de cette enveloppe s'il n'y a pas de travaux urgents.

Monsieur le maire confirme qu'aucun paiement ne sera effectué s'il n'y a pas de travaux urgents

Vote à l'unanimité des membres présents

12 - Délibération sur le devis d'éclairage de la salle des fêtes

Monsieur le maire donne la parole à Serge DUPRAT. Il explique la nécessité de changer les ampoules intérieures de la salle des fêtes afin de faire des économies. Actuellement, l'intérieur de la salle des fêtes est équipé en lampe halogène. Il présente le devis mais souligne qu'il manque deux éclairages extérieurs.

Philippe BONIFAS propose de mettre un minuteur pour l'éclairage du parking.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

13 – Délibération sur le soutien à la résolution du 101 eme congrès AMF 2018

Ce soutien s'adresse aux maires absents au congrès.

Arlette DARBAS remarque que cette délibération était à renvoyer avant le 31 mars.

Monsieur le maire souhaite tout de même délibérer.

Claude MAZIERES pense que la contestation des maires sera recevable par le gouvernement.

Soutien approuvé à l'unanimité des membres présents

14 – Délibération sur le lissage de la participation 2018 du syndicat des coteaux

Monsieur le maire informe qu'un lissage est prévu sur une durée de 5 ans. Une augmentation de 20 000 € est prévue pour la commune de Puydaniel.

Claude MAZIERES s'interroge sur la durée d'augmentation

Monsieur le maire explique que le nombre d'enfants Puydanielois scolarisés sur le RPI s'intensifient. Il est, donc, normal que les participations augmentent.

Suite au « mariage » avec l'ancien SIC, les participations ont été réajustées. On subit la loi NOTRe.

Claude MAZIERES signale que nombreuses communes en France se sont opposées à ces fusions.

Monsieur le maire intervient pour signaler qu'aucun syndicat a résisté en Haute-Garonne. Il rappelle également que les 6 communes ont votés CONTRE cette fusion.

Lissage approuvé à l'unanimité des membres présents

15 – Délibération sur le remboursement du fond d'amorçage 2019 du syndicat des coteaux

Monsieur le maire informe le conseil du remboursement du fond d'amorçage par le syndicat des coteaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

16 – Réflexion sur la réfection du court de tennis et achat d'un nettoyeur à haute pression

Monsieur le maire informe le conseil avoir rencontré Maurice PONCET concernant le nettoyage du court de tennis dont il lui a soumis un devis . Après discussion, Monsieur le Maire a proposé à Maurice PONCET l'acquisition d'un nettoyeur à haute pression thermique tout en maintenant l'application d'anti mousse. Cette proposition étant validé par Maurice PONCET, il soumet au conseil l'achat d'un nettoyeur à haute pression thermique.

Le conseil valide cette proposition. Le prix s'élève environ à 300 €.

17 – Réflexion sur la convention de prêt pour les barnums

Monsieur le maire donne la parole à Arlette DARBAS qui se propose de refaire une réunion en dehors du conseil avec la présence de 2 ou 3 élus. Monsieur le maire propose de se réunir la semaine prochaine. Il souhaite que ce projet de convention soit noté.

Claude MAZIERES propose d'y travailler et de la faire valider par le conseil.

18 – Réflexion sur la formation CACES des employés techniques

Monsieur le maire informe qu'à compter de 2020, le CACES n'existera plus. Il n'y aura qu'une formation. Si les employés techniques passent le CACES cette année, cette formation se fera fin mai ou début juin 2019. Elle se déroulera sur la commune durant 2 jours avec une pratique effectuée sur le tracteur de la commune. Le coût s'élève à 1800 €

pour les deux agents techniques. Ce devis inclus la formation et le CACES qui sera valide pour 10 ans.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

19 – Réflexion sur la demande de l'association de Yoga

L'association YOGA ne souhaite pas, pour l'instant, utiliser la salle du 1^{er} étage de la mairie mais serait susceptible de l'utiliser l'année prochaine.

20 – Réflexion sur l'assurance concernant les membres du CCAS

Monsieur le maire informe les élus qu'ils ont été en possession des documents et émet un avis positif à cette assurance. Le coût s'élève à 182 € par an avec une limite de 1000 km par an.

Le conseil approuve cette assurance complémentaire pour les membres du CCAS.

21 – Réflexion sur le permis de construire du château

Monsieur le maire informe qu'un acquéreur du château a déposé un permis de construire. Ce permis est soumis au stationnement sur la place du village. Le PETR sollicite une attestation de la part de la commune. Monsieur le maire souligne que sans cette autorisation de stationnement sur la place publique du château, le permis de construire peut être compromis. Monsieur le maire émet la condition que le stationnement se fera uniquement sur la partie bitumée avec interdiction de stationner le dernier week-end de juillet (fête locale). A cette dernière condition, le futur propriétaire s'engage à ne pas effectuer de locations le dernier week-end du mois de juillet.

Arlette DARBAS soumet la contrainte des bus vis à vis du stationnement en semaine.

Monsieur le Maire demandera précisions auprès de l'acquéreur mais il suppose que ce stationnement concernera uniquement les week-ends.

Claude MAZIERES intervient pour signaler que 2 bus procèdent différemment pour effectuer les manœuvres : 1 tourne sur la place et l'autre recule

Monsieur le maire a déjà fait intervenir Mr MARTINETTI du Conseil Départemental,, et le chauffeur de bus, qui effectue la marche arrière, refuse d'effectuer une autre manœuvre.

Philippe BONIFAS s'interroge sur la manière de se garer (en biais, en épis...)

Monsieur le Maire posera des conditions avec le futur acquéreur lorsque le projet se concrétisera.

Mathieu FORMOSA remarque que si dans l'avenir, la commune souhaite faire une construction sur la place, ne sera t elle pas gênée par cette attestation.

Arlette DARBAS souligne que la place du village n'appartient pas au propriétaire du château.

22 – Compte rendu de l'avancement des dossiers

Accessibilité salle des fêtes : Monsieur le Maire informe le conseil que Philippe BONIFAS et Serge DUPRAT ont travaillé sur l'accessibilité de la salle des fêtes. Les travaux devraient être terminés fin mai. Mise en place d'une rampe d'accessibilité à l'entrée, abaissement de la planche du bar et matérialisation des marches de l'entrée pour les personnes malvoyantes.

Passage communal entre la rue de la poste et l'impasse du Patit : Serge DUPRAT informe au conseil l'accord de l'ensemble des propriétaires sauf Mme JACOB qui ne souhaite pas acquérir. Mr et Mme RIEUMALHOL n'ont pas donné encore de réponse. En effet, la parcelle située à l'arrière de leur habitation, ne leur appartient pas. Ils se renseignent auprès de leur notaire.

Claude MAZIERES s'interroge sur la réponse de Mr REZNIKOFF ;

Monsieur le Maire précise qu'il s'est porté acquéreur

Claude MAZIERES mettrait cet immeuble en péril et l'achèterait pour 1 euro symbolique.

23 – Informations du Maire

* **Tondeuse** : Patrick, l'employé communal a signalé que la tondeuse ne fonctionnait plus. Monsieur le maire a réalisé un devis chez PICARD à Auterive. Elle est disponible tout de suite. Le montant s'élève à 1 224 € TTC. Approuvé par le conseil pour acquérir cette nouvelle tondeuse

* **Fermeture d'une classe à Mauressac** : Lundi 15 avril à 20h30 à la salle des fêtes de Puydaniel, une réunion contre la fermeture de classe de Mauressac pour la rentrée prochaine est organisée. Tout élu est bienvenu. Cette fermeture de classe est actée. Les classes seraient composées de 31 enfants en maternelle.

Claude MAZIERES s'interroge sur l'animation de cette réunion.

Monsieur le Maire informe que le Président du Syndicat des Coteaux animera cette réunion.

* A compter du mois de mai, une coiffeuse itinérante s'installera devant l'église.

* **Ramsasage de fibreux et verre** : La CCBA va mettre en place une colonne de verre et fibreux au local poubelle situé « Lotissement Saint Sernin ». Il informe que la commune de Puydaniel ne trie pas de verres et fibreux ou très peu. La CCBA s'est interrogé sur l'incitation des habitants s'il y a plus de colonnes. **Par exemple** : le verre est retrouvé dans les poubelles donc pas de tri de la part des habitants.

Monsieur le Maire informe qu'en 2021, il n'y aura plus de containers individuels dans le village. Il y aura uniquement des points collectifs. La mise en place sera effectuée en 2021 et le paiement se fera à partir de 2022.

Arlette DARBAS informe que le déploiement se fera en 2020, l'année 2021 sera une année à blanc, de comptage pour la comptabilisation des volumes et 2022, sera l'année où les habitants commenceront à payer.

Claude MAZIERES souhaite savoir si cette nouvelle procédure a été votée et adoptée.

Monsieur le Maire précise que ce projet a été voté et adopté.

Claude MAZIERES indique que ce projet est une « idiotie ». En effet, lors de la réunion du 24 mars, des questions ont été posées aux intervenants qui n'ont pas su y répondre. Il est très étonné que la validation ait été faite.

Monsieur le Maire confirme que ce projet a été validé.

Arlette DARBAS et Claude MAZIERES soulèvent que les personnes en chargeant du dossier ont oublié des choses

Monsieur le Maire soulève le problème de contenance des sacs poubelles de 30 litres et particulièrement à la salle des fêtes

Claude MAZIERES ajoute le problème au cimetière. Les personnes qui entretiennent les tombes ne sont pas des habitants de Puydaniel. « Qui va payer ? ». Il s'interroge sur la manière de penser. « Ce n'est pas un projet aboutit ! ».

Monsieur le Maire confirme que ce n'est pas un projet aboutit. On ne s'adapte pas en fonction de la commune ; Il pense que la commune n'a pas la moralité pour le faire. En effet, il remarque que sur des points collectifs, il est retrouvé des pneus de voiture, batterie etc....

Arlette DARBAS précise que ce système va être payant et que les habitants devront se déplacer. Elle se pose la question des personnes âgées.

Claude MAZIERES pense que le projet n'est pas aboutit et qu'il va y avoir des poubelles partout dans le village, dans les rues. Il pense que ce n'est pas une loi mais un choix.

Parole d'Arlette DARBAS « c'est un choix qui a été fait selon des critères : la CCBA a mis en place une étude sur la mise en place de la TEOMI (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères incitative) dans le cadre de l'optimisation collecte soutenue par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Réunion pour les communes de moins de 600 habitants à Marliac a eut lieu et tout le monde était convié.

Ce projet est fait, pour réduire les coûts , pour répondre à **des facteurs internes** (l'augmentation de la population qui est 1,7 % par an, un parc de benne vieillissant et départ à la retraite du personnel) et **externes** (hausse des coûts de traitement et une incitation réglementaire qui sera la tarification incitative et extension des consignes à l'horizon 2022).

1- Dès septembre 2019, séparation des fibreux (emballage papier, cartons, cartonnettes, papier graphique) et non fibreux (emballage plastique). Il existera donc 3 tris (le fibreux, le non fibreux et les ordures ménagères) ; Information largement diffusée.

2 -En 2020, après les élections, optimisation de la collecte. Déploiement des points de regroupement des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes pour les ordures ménagères résiduelles.

3 – 2021 : année blanche. On procède au constat et au comptage

4 – 2022 : Mise en place de la TEOMI avec le puçage de cartes ou de badge

La taxe n'est pas au kg.

Il existera des tarifs gros volume et petit volume (ex : famille couches) »

Claude MAZIERES précise que les rippers sont derrière les camions et risquent d'avoir leur emploi supprimé avec des difficultés à retrouver un nouvel emploi.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de projet de licenciement ; Mais pas d'embauche.

Parole d'Arlette DARBAS « Les départs à la retraite ne seront pas remplacés. Ce projet va engendrer l'achat de 150 colonnes et camions grue pour les communes de – de 600 habitants ».

Parole de Claude MAZIERES : « C'était une prestation de service. Maintenant, on va supprimer un service ; Ce projet va coûter encore plus cher. Si on trouvait des solutions de sauvegarde ; au contraire, on va payer comme avant plus le sac ». Il est révolté contre ce nouveau système

Monsieur le Maire confirme que les élus sont mécontents de ce nouveau système.

Claude MAZIERES précise que certains pays ne l'ont pas mis en place et se questionne de la raison de validation par la CCBA ;

Monsieur le Maire indique que les premières colonnes seront aériennes dans le village

* L'arbre de la fontaine a été coupé.

* « Se préparer aux risques d'inondations » : jeudi 11 et vendredi 12 avril à Auterive au bois de notre dame

Arlette DARBAS informe qu'il y aura un simulateur dans le cas où un véhicule tombe dans l'eau.

24 – Questions diverses

– **Arlette DARBAS** :

1- Courriers du PETR dans la boîte aux lettres concernant l'achat groupé : Elle souhaite des précisions car cette information n'est pas claire :

Thierry BONCOURRE apporte l'explication suivante : Ce projet consiste à mettre en place un achat groupé où un prestataire de service va être choisi afin d'avoir des prix intéressants : Plus on a de commandes et plus le prix réduit (ex : vélo électrique). Avant de lancer les consultations, il faut connaître le nombre de personnes intéressées ///

2- Souhaite savoir si le régisseur suppléant a été désigné.

Monsieur le Maire répond qu' Eric ARAUJO a été désigné suite au refus de la trésorière, Philippe BONIFAS n'a pas pu être nommé. Eric ARAUJO a été nommé régisseur suppléant pour la régie du carnaval. Il reste maintenant à lui redemander s'il souhaite l'être définitivement en remplacement de Patrick SANDRE.

– **Claude MAZIERES** :

1/ Une information ou désinformation circule dans le village comme quoi le terrain de foot serait vendu ou à vendre.

Monsieur le Maire précise que seul un permis d'aménagement a été déposé.

Claude MAZIERES suppose qu'à terme le propriétaire le reprendra.

Arlette DARBAS se demande où vont aller les enfants.

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau terrain de foot à la salle des fêtes.

2/ Calibouti de la salle des fêtes : Claude MAZIERES propose à Thierry BONCOURRE d'aller les chercher.

Thierry BONCOURRE précise que la commande est en cours et la création du compte également.

- **Thierry BONCOURRE**: Il y a quelques temps, les employés communaux ont nettoyé le bois derrière la salle des fêtes et ont fait brûler des branches. Il indique avoir signalé aux employés que l'écobuage est interdit

Arlette DARBAS intervient en signalant qu'un écobuage est le brûlage d'un champ.

Parole de Thierry BONCOURRE « les employés techniques ont fait brûler et que c'est interdit. Il procède à la lecture de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. ; Il complète en précisant que seul le maire peut donner une autorisation de brûler sur la commune à condition qu'il ait l'aval de la Préfecture et dans ce cas là, c'est à côté d'un bois, par l'ONF ; Il faut savoir qu'il faut se tenir à 200 mètres d'une lisière d'un bois. Il a rappelé que le brûlage est interdit. De plus, la CCBA a fait l'acquisition d'un broyeur. On demande aux habitants de tailler leurs haies et de les amener à la salle des fêtes pour que l'on les broie et là on les brûle ? »

Claude MAZIERES précise que les employés lui en ont parlé et que les branches étaient petites. Il signale que beaucoup de personnes du village brûlent et aucune remarque n'est faite.

Arlette DARBAS remarque que d'autres personnes élus brûlent.

Parole de Thierry BONCOURRE « qu'en tant que municipalité, on est tenu de montrer l'exemple » et termine en disant « en bon entendeur »

Claude MAZIERES réagit en s'adressant à Thierry BONCOURRE pour lui demander des explications sur la remarque ' « en bon entendeur ». Il n'accepte pas les menaces de ce style

Monsieur le maire demande aux élus de « se calmer »

Thierry BONCOURRE demande à Claude MAZIERES de respecter la loi et « qu'ici ça ne se passera pas comme à Cornebarieu. »

Claude MAZIERES demande ce que cela veut dire

Monsieur le Maire lève la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Séance levée à 22h45

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO (Pouvoir à Thierry BONCOURRE)	Stéphanie COULOMB (Pouvoir à Serge DUPRAT)	Patricia SISTAC	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		